



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué par Monsieur Régis FREIN, 1^{er} adjoint, par délégation de Monsieur Christophe PIET, Maire, le treize octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, Salle du Conseil.

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire (représentant M. Régis FREIN, 1^{er} adjoint), Mme Fanny FROGER, 2^{ème} adjointe, Monsieur Patrice DELAUNAY, 3^{ème} adjoint (représentant Mme Odile BEAUPÉRIIN), Mme Angélique PINEAU, 4^{ème} adjointe, M. Philippe ALLAIN (représentant M. Sébastien BRÉGEON), M. Christophe RICHARD (représentant M. Richard BIRAUD), Mme Nathalie PELÉ, M. Bernard BROCHARD, Mme Sophie CHAMPION, Mme Sophie ÉMAURÉ et Mme Jocelyne VANDENBERGUE.

Étaient excusés : Monsieur Régis FREIN, 1^{er} adjoint (représenté par M. Christophe PIET), Mme Odile BEAUPÉRIIN (représentée par M. Patrice DELAUNAY), Monsieur Sébastien BRÉGEON (représenté par M. Philippe ALLAIN), M. Richard BIRAUD (représenté par M. Christophe RICHARD).

Secrétaire de séance : Mme Sophie CHAMPION

Le conseil municipal a examiné les projets de délibération suivants :

Délibération n°	OBJET	VOTE du CONSEIL MUNICIPAL
2023-068	Distributeur automatique de pain – Convention d'occupation du domaine public	Approuvé à l'unanimité
2023-069	Location salles communales – Modification des Règlements Intérieurs	Approuvé à l'unanimité
2023-070	Audit Énergétique – Convention avec le SIEM	Approuvé à l'unanimité
2023-071	Terrain de football – Mise à disposition au Club Saint Pierre Mazières Football	Approuvé à l'unanimité
2023-072	City Stade – instauration d'un Règlement d'accès et d'utilisation	
2023-073	Personnel communal – Création d'un emploi permanent	Approuvé à l'unanimité
2023-074	Agents contractuels de droit public nommés sur des emplois permanents – Instauration d'heures complémentaires	Approuvé à l'unanimité
2023-075	Budget annexe Lotissement communal Le Frêne – Décision modificative n° 1	Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 21h 15.

Diffusion :

- Panneaux d'affichage municipaux de la Mairie
- Site internet de la commune : <https://www.nuaille.com>

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021, toute personne peut consulter les délibérations sur le site internet de la commune et en obtenir une copie en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.

